

Responsable d'ingénierie qualité hygiène sécurité environnement

RNCP41521 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	344r
Formacode(s)	31407
Code(s) ROME	H1402, H1303, H1302
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	08/07/2030

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
Ministère de la défense - Centre de formation de la défense (CFD)	—	Former et organiser l'évaluation
Ministère de la défense - Marine Nationale - Pôle école méditerranée	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le ministère des armées s'appuie sur des fonctionnels de la prévention des risques professionnels afin de garantir des conditions optimales de sécurité de ses organismes. Ces fonctionnels doivent être formés afin de répondre efficacement aux besoins des différents employeurs du ministère des armées. Ce besoin de formation répond à l'obligation de l'employeur (art. L.4121-1 code du travail).

La certification

responsable d'ingénierie qualité hygiène sécurité environnement

propre à la défense permet de disposer de personnels qualifiés susceptibles d'assurer les missions de sécurité de ses sites particulièrement dangereux par nature.

La réglementation dans ce domaine impose la mise en place de postes d'encadrement dans cette spécialité.

Au sein de la défense, le responsable d'ingénierie qualité hygiène sécurité environnement assiste et conseille la direction pour la définition de la politique de sécurité (sécurité au travail, amélioration des conditions de travail, évaluation des risques professionnels, et protection de l'environnement) ; il en assure la mise en place, l'animation et le suivi.

Le fonctionnel de la prévention des risques professionnels établit les programmes de prévention afin de réduire le nombre d'accidents et leur coût.

Il met également en œuvre la prévention et la protection du personnel, s'assure de leurs applications et conduit les études dans le domaine de la maîtrise des risques.

Il met en place la formation et l'information des différents acteurs de la prévention.

Les fonctions exercées sont généralement les suivantes : Chef du bureau maîtrise des risques, Responsable Qualité

ACTIVITÉS VISÉES

- Activité 1.1 : Mise en œuvre de la réglementation en matière de SST et / ou d'environnement.
- Activité 1.2 : Proposer et élaborer le plan d'actions annuel dans le domaine de la prévention des risques professionnels.
- Activité 1.3 : Maîtrise des risques et des enjeux clés de son environnement professionnel.
- Activité 1.4 : Identification et affectation des moyens (humains, financiers, contractuels, matériels) nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés annuellement.
- Activité 2.1 : Conseil, mise en œuvre et application des règles et des procédures relatives à l'aménagement des postes de travail.
- Activité 2.2 : Elaboration des textes encadrant l'activité de la prévention sur les risques professionnels.
- Activité 2.3 : Identification et analyse des causes et des accidents à caractère professionnels.
- Activité 2.4 : Conseil auprès de sa hiérarchie et mise en place des actions curatives ou préventives.
- Activité 2.5 : Gestion et animation d'une équipe en charge de la maîtrise des risques professionnels.
- Activité 3.1 : Identifier, évaluer, réduire et suivre l'ensemble des événements de toutes nature redoutés susceptibles d'impacter les objectifs d'un projet.
- Activité 3.2 : Identifier les différents facteurs de risques professionnels et les sources de danger pouvant affecter le personnel ou l'environnement.
- Activité 3.3 : Caractériser, évaluer et traiter les risques inhérents à une activité professionnelle en vue d'en réduire les effets sur les personnes.
- Activité 3.4 : Supprimer ou réduire les risques afin d'assurer la sécurité des agents et de préserver leur santé physique et mentale.
- Activité 3.5 : Apporter son expertise dans le domaine QHSE auprès des membres des instances consultatives.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Compétences de l'activité 1.1: Interpréter les directives imposées, les traduire dans des documents d'application, et proposer les notes et directives relatives à la prévention. Mettre à jour le recueil des dispositions de prévention, et constituer les dossiers concernant l'intervention des entreprises extérieures.
- Compétences de l'activité 1.2 : Analyser les besoins des usagers dans le domaine QHSE afin de limiter les risques. Planifier l'échéancier et les actions préventives et curatives à mettre en œuvre afin de répondre aux besoins. Identifier les acteurs internes et externes de la prévention en charge de la sensibilisation et de la professionnalisation des usagers dans le domaine QHSE afin de répondre aux problématiques soulevées. Coordonner et animer des séances de formation et d'information dans le domaine QHSE.
- Compétences de l'activité 1.3 : Préparer et élaborer les documents relatifs à l'analyse des risques (grilles d'audits, questionnaires, entretiens individuels et collectifs. Réaliser des audits en vue de recueillir des besoins et identifier les non conformités. Elaborer le compte rendu d'audit en identifiant les mesures correctives. Elaborer un dispositif d'évaluation pour analyser la mise en place et l'impact des mesures correctives.
- Compétences de l'activité 1.4 : Réaliser l'état des lieux des moyens actuellement disponibles pour la réalisation des activités professionnelles. Identifier les besoins supplémentaires afin d'assurer des conditions de travail optimales. Conseiller et préconiser les actions à mettre en œuvre.
- Compétences de l'activité 2.1 : Conseiller les usagers sur les gestes et postures à adopter, via des sessions d'information et de sensibilisation annuelle. Mettre à disposition des usagers les ressources nécessaires pour optimiser et améliorer les conditions de travail. Mettre en œuvre les procédures relatives à l'aménagement des postes de travail :
 - L'ergonomie
 - Les règles et méthodes de conception
 - L'aménagement des lieux de travail
- Compétences de l'activité 2.2 : Rédiger la réglementation en matière de prévention afin de la faire appliquer en toute situation. Assurer une veille réglementaire et technique afin de se tenir à jour sur les évolutions dans le domaine QHSE.
- Compétences de l'activité 2.3 : Mettre en œuvre les techniques de recueil d'informations après des accidents, ou des maladies à caractère professionnel. Analyser les faits recueillis afin d'identifier et de traiter les causes des problématiques identifiées.
- Compétences de l'activité 2.4 : Identifier les axes de progression et préconiser les actions curatives ou préventives. Conseiller la hiérarchie lors des projets d'installations nouvelles, de constructions neuves ou de transformation de

bâtiments ou de locaux.

- Compétences de l'activité 2.5 : Organiser, conduire des réunions et planifier l'activité d'une équipe dans le but d'établir les objectifs, les priorités et les méthodes à appliquer en cohérence avec la politique qualité et la réglementation en vigueur. Attribuer les missions et fixer les échéances, en déclinant les objectifs en fonction des compétences de chacun. Encourager la participation collective et individuelle afin de fédérer les équipes autour d'un objectif commun, le bien-être au travail.
- Compétences de l'activité 3.1 : Analyser ou faire analyser les risques professionnels et procéder aux études de risque conformément à la réglementation. Contribuer aux études de postes de travail ou d'implantation d'atelier (bâtiment, machines, techniques nouvelles).
- Compétences de l'activité 3.2 : Contrôler ou faire contrôler examiner régulièrement les installations et postes de travail. Solliciter les différents acteurs de la prévention afin de contribuer à l'identification des sources de danger.
- Compétences de l'activité 3.3 : Elaborer et mettre à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels. Réaliser les plans de prévention et protocoles de chargement déchargement liés à l'intervention d'entreprises extérieures.
- Compétences de l'activité 3.4 : Elaborer et mettre en œuvre les processus afin de réduire les risques et identifier les opportunités. Assurer une veille opérationnelle en matière de SST (points de contrôles, documentations, présence terrain, et management opérationnel) afin de se tenir à jour des évolutions réglementaires, sociétales, sociologiques éventuelles etc.
- Compétences de l'activité 3.5 : Sensibiliser les employés aux bonnes pratiques et aux enjeux de la prévention. Conseiller les usagers et sa hiérarchie sur les gestes et postures à adopter, via des sessions d'information et de sensibilisation annuelle. Conseiller les membres des instances consultatives en leur apportant une expertise technique et réglementaire sur les risques professionnels en contribuant à l'analyse des situations de travail, et à l'interprétation des données du document unique. Formuler des préconisations concrètes pour améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Blocs de compétences

RNCP41521BC01 — Réaliser l'ingénierie du dispositif de prévention

LISTE DE COMPÉTENCES

- Interpréter les directives imposées, les traduire dans des documents d'application, et proposer les notes et directives relatives à la prévention.
- Mettre à jour le recueil des dispositions de prévention, et constituer les dossiers concernant l'intervention des entreprises extérieures.
- Analyser les besoins des usagers dans le domaine QHSE afin de limiter les risques.
- Planifier l'échéancier et les actions préventives et curatives à mettre en œuvre afin de répondre aux besoins.
- Identifier les acteurs internes et externes de la prévention en charge de la sensibilisation et de la professionnalisation des usagers dans le domaine QHSE afin de répondre aux problématiques soulevées.
- Coordonner et animer des séances de formation et d'information dans le domaine QHSE.
- Préparer et élaborer les documents relatifs à l'analyse des risques (grilles d'audits, questionnaires, entretiens individuels et collectifs).
- Réaliser des audits en vue de recueillir des besoins et identifier les non conformités.
- Élaborer le compte rendu d'audit en identifiant les mesures correctives.
- Élaborer un dispositif d'évaluation pour analyser la mise en place et l'impact des mesures correctives.
- Réaliser l'état des lieux des moyens actuellement disponibles pour la réalisation des activités professionnelles.
- Identifier les besoins supplémentaires afin d'assurer des conditions de travail optimales.
- Conseiller et préconiser les actions à mettre en œuvre.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôles de connaissances.
- Mises en situation contextualisées.
- Études de cas et/ou de restitutions technico -opérationnelles.
- Études de cas, mises en situation réelles ou simulées.
- Analyse des évaluations des formations suivies.
- Exploitation de documents en vue de la rédaction de notes dans le cadre professionnel ou lors de travaux pratiques.

RNCP41521BC02 — Veiller à l'application des mesures du dispositif de prévention

LISTE DE COMPÉTENCES

- Conseiller les usagers sur les gestes et postures à adopter, via des sessions d'information et de sensibilisation annuelle.
- Mettre à disposition des usagers les ressources nécessaires pour optimiser et améliorer les conditions de travail.
- Mettre en œuvre les procédures relatives à l'aménagement des postes de travail (ergonomie, règles et méthodes de conception, aménagement des lieux de travail)
- Rédiger la réglementation en matière de prévention afin de la faire appliquer en toute situation. Assurer une veille réglementaire et technique afin de se tenir à jour sur les évolutions dans le domaine QHSE.
- Mettre en œuvre les techniques de recueil d'informations après des accidents, ou des maladies à caractère professionnel.
- Analyser les faits recueillis afin d'identifier et de traiter les causes des problématiques identifiées.
- Identifier les axes de progression et préconiser les actions curatives ou préventives.
- Conseiller la hiérarchie lors des projets d'installations nouvelles, de constructions neuves ou de transformation de bâtiments ou de locaux.
- Organiser, conduire des réunions et planifier l'activité d'une équipe dans le but d'établir les objectifs, les priorités et les méthodes à appliquer en cohérence avec la politique qualité et la réglementation en vigueur.
- Attribuer les missions et fixer les échéances, en déclinant les objectifs en fonction des compétences de chacun.
- Encourager la participation collective et individuelle afin de fédérer les équipes autour d'un objectif commun, le bien-être au travail.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôles de connaissances.
- Mises en situation contextualisées.
- Études de cas et/ou de restitutions technico -opérationnelles.
- Études de cas, mises en situation réelles ou simulées.
- Analyse des évaluations des formations suivies.
- Exploitation de documents en vue de la rédaction de notes dans le cadre professionnel ou lors de travaux pratiques.

RNCP41521BC03 — Conseil et expertise technique dans la maîtrise des risques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Analyser ou faire analyser les risques professionnels et procéder aux études de risque conformément à la réglementation.
- Contribuer aux études de postes de travail ou d'implantation d'atelier (bâtiment, machines, techniques nouvelles).
- Contrôler ou faire contrôler examiner régulièrement les installations et postes de travail.
- Solliciter les différents acteurs de la prévention afin de contribuer à l'identification des sources de danger.
- Élaborer et mettre à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels.
- Réaliser les plans de prévention et protocoles de chargement déchargement liés à l'intervention d'entreprises extérieures.
- Élaborer et mettre en œuvre les processus afin de réduire les risques et identifier les opportunités.
- Assurer une veille opérationnelle en matière de SST (points de contrôles, documentations, présence terrain, et management opérationnel) afin de se tenir à jour des évolutions réglementaires, sociétales, sociologiques éventuelles etc.
- Sensibiliser les employés aux bonnes pratiques et aux enjeux de la prévention.
- Conseiller les usagers et sa hiérarchie sur les gestes et postures à adopter, via des sessions d'information et de sensibilisation annuelle.
- Conseiller les membres des instances consultatives en leur apportant une expertise technique et réglementaire sur les risques professionnels en contribuant à l'analyse des situations de travail, et à l'interprétation des données du document unique.
- Formuler des préconisations concrètes pour améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôles de connaissances.
- Mises en situation contextualisées.
- Études de cas et/ou de restitutions technico -opérationnelles.

- Études de cas, mises en situation réelles ou simulées.
- Analyse des évaluations des formations suivies.
- Exploitation de documents en vue de la rédaction de notes dans le cadre professionnel ou lors de travaux pratiques.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Industrie (automobile, chimie, agroalimentaire, aéronautique).
- Construction et BTP.
- Énergie et environnement (énergies renouvelables, nucléaire).
- Logistique et transport.
- Santé et pharmaceutique.
- Collectivités et services publics.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Chargé de prévention des risques professionnels
- Conseiller en prévention des risques professionnels
- Responsable en prévention des risques professionnels
- Préventeur
- Formateur en prévention des risques
- Chargé de la sécurité au travail
- Chargé d'environnement
- Conseiller en radioprotection, conseiller prévention champs électromagnétiques
- Inspecteur de l'environnement, inspecteur du travail dans les armées, opérateur en conseil en environnement supérieur
- Opérateur en conseil en SST

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 657 €
Familles professionnelles (FAP)	G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel · tension 5/5 (Très élevée) H0X92 — Techniciens et agents de maîtrise de la logistique, du planning, de l'ordonnancement et méthodes en industrialisation · tension 3/5 (Modérée) H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel · tension 3/5 (Modérée) H1X93 — Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	8 491
Jugés difficiles à recruter	33 %
Emplois saisonniers	10 %

Familles professionnelles (FAP)

G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel
H0X92 — Techniciens et agents de maîtrise de la logistique, du planning, de l'ordonnancement et méthodes en industrialisation
H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel
H1X93 — Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'entrée en formation est réservée aux militaires et civils du Ministère des Armées.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury comprend :

Pour le CFD :

- Président : le chef de département Pyrotechnie Systèmes d'armes Santé et Sécurité au travail Environnement ou son représentant désigné;
- Un collège employeur(s) comprenant un ou des représentants qualifiés de la profession avec un niveau égal ou supérieur au titre visé.
- Un collège de formateur(s) du domaine technique et de niveau égal ou supérieur au titre visé.

Pour la Marine nationale :

- Président du jury :

le commandant ou directeur de l'organisme certificateur ou son représentant.

Membres du jury :

- Le directeur de l'enseignement du Pôle Écoles Méditerranée ou son représentant.
- Le pilote de spécialité ou son représentant.
- Le pilote de cours.
- Le chef de cours.
- L'instructeur principal.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Centre de formation de la Défense :

- Président : le directeur du centre de formation ou son représentant désigné ;
- Un collège formateur(s) qualifié du domaine ;
- Un collège employeur(s) qualifié du domaine .

Pôle Ecole Méditerranée - PEM :

- Président : Le commandant ou directeur de l'organisme certificateur ou son représentant;
- Deux membres des collèges formateur et professionnel.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 08/07/2030

Date de dernière délivrance possible 08/07/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	20	0	100 %	100 %
2023	4	1	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP35648

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41521/>